



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-162
REGLEMENT INTERIEUR VOIX DES AINES - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry TRIJOLET, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-BAREILLES à Maria GARIBAL

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Thomas DOVICH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Adjointe au Maire Déléguée à l'Action sociale et Solidaire, rappelle à l'Assemblée que la Ville est adhérente du Réseau Francophone Ville amie des aînés depuis 2017.

La ville s'est fixée pour objectif (projet 6.8 de la feuille de route) de mettre en place un Conseil des seniors, instance citoyenne de démocratie participative composée de personnes âgées de 60 ans et plus. Ce conseil doit permettre de les associer aux projets de la ville en mobilisant leur expertise d'usage, ressources, connaissances et savoir-faire.

Dans sa délibération du 12 avril 2021, le Conseil municipal a validé la création d'un conseil des aînés. Cette délibération prévoit l'élaboration d'un règlement de fonctionnement.

Après une période de recrutement de mai à août 2021, 30 mérignacais se sont portés volontaires pour intégrer ce conseil. Lancé le 4 octobre 2021, le Conseil des aînés s'est réuni 4 fois depuis cette date sous la présidence d'Arnaud Arfeuille, élu en charge des seniors et du bien vieillir.

En novembre 2021, lors de leur première rencontre plénière les aînés ont adopté le nom de *Voix des aînés*. Ils ont également amorcé un travail de rédaction d'un règlement intérieur qui est aujourd'hui arrivé à son terme.

Ce règlement intérieur précise le rôle de la Voix des aînés : instance consultative de concertation, de réflexion, d'étude et de propositions dans tous les domaines intéressant la vie de la cité, elle peut faire des propositions sur des sujets concernant l'action municipale, en cohérence avec les travaux de la municipalité.

Dans son article 3 (fonctionnement), la fréquence des séances plénières de la Voix des aînés est fixée à quatre par an, sur invitation de son Président. Aucun quorum n'est exigé. Il est prévu que de façon exceptionnelle, le Maire puisse convoquer sans condition de délais la Voix des aînés pour recueillir son avis sur un sujet spécifique. Des groupes de travail (ou commissions) pourront être constitués au cours des plénières pour étudier de manière plus approfondie certains sujets, émettre des propositions, soumettre un plan d'actions. La fréquence des réunions de ces groupes de travail est laissée à l'appréciation de ses membres.

3 commissions ont ainsi été créées depuis novembre 2021 : la commission entraide (5 aînés) travaille sur un projet de déploiement d'un réseau d'entraide en liaison avec le service vie associative et le G10. La commission Culture (8 aînés) est très impliquée dans le projet *Complice des escaliers* avec le service Culture de la Ville. Il est par ailleurs programmé, avec le service communication, que la commission Communication récemment créée (7 aînés), soit associée à la révision des pages seniors du site web de Mérignac. Depuis le début de l'année 2022, en collaboration avec la Direction de la proximité, les membres de la Voix des aînés participent par ailleurs régulièrement, selon leur quartier d'origine, aux ateliers des conseils de quartier de Mérignac avec les jeunes du Conseil municipal des enfants.

L'article 9 prévoit par ailleurs que le Maire ou les membres du conseil municipal peuvent assister aux réunions pour présenter leurs projets ou rendre compte de leurs activités, et solliciter éventuellement l'avis des membres de la Voix des aînés. Le président peut, en fonction des sujets débattus, inviter des intervenants des services de la ville ou extérieurs.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-044 en date du 12 avril 2021 autorisation la création d'un conseil des aînés,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} décembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter le règlement intérieur de la Voix des aînés tel que proposé ci-joint.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



Monsieur Thierry TRIJOULET
Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.